

SS44UV

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit: SS44UV

Autres moyens d'identification

Synonymes: Silicone primer solution

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Usage recommandé: Apprêt

Restrictions d'emploi: Non connu.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Information du fournisseur : **Hexion Canada Inc.**
12621 156th Street NW
Edmonton AB T5V 1E1
Canada

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur : Momentive Performance Materials LLC
260 Hudson River Road
Waterford NY 12188

Personne à contacter : commercial.services@momentive.com
Téléphone : Informations générales
+1-800-295-2392

Numéro de téléphone d'appel d'urgence Fournisseur : CHEMTREC
1-800-424-9300

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers Physiques

Liquides inflammables	Catégorie 2
Liquide inflammable accumulant la statique	Catégorie 1

Dangers pour la Santé

Corrosion ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Blessure ou Irritation Grave des Yeux	Catégorie 2A
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3 ¹ .
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 1 ² .
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 2 ³ .

Organes cibles

- 1.Irritation des voies respiratoires., Effet narcotique.
- 2.Peau, Foie, Système nerveux central., Rein
- 3.organes auditifs

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:

SS44UV



Mention d'Avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H225; Liquide et vapeurs très inflammables.
FK; Un liquide inflammable accumulateur d'électricité statique peut accumuler des charges électrostatiques même lorsque l'équipement est mis à la terre et relié par des liaisons équipotentielles.
Spark; Les étincelles peuvent enflammer le liquide et les vapeurs.
H241; Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.
H315; Provoque une irritation cutanée.
H319; Provoque une sévère irritation des yeux.
H335; Peut irriter les voies respiratoires.
H336; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372; Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de Prudence

Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. En cas d'incendie: utiliser de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Evacuation:

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale

1.78 %

SS44UV

Toxicité aiguë, dérmale	1.78 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	1.78 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard	1.78 %

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH: Aucun(e).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
ACÉTONE	67-64-1	10 - 30%
2-propanol	67-63-0	10 - 30%
mélange d'isomères du xylène	1330-20-7	10 - 30%
ÉTHYLBENZÈNE	100-41-4	3 - 7%
silicate d'éthyle (silicate de tétraéthyle)	78-10-4	1 - 5%
ALCOOL N-BUTYLIQUE	71-36-3	1 - 5%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

- Ingestion:** Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.
- Inhalation:** Se rendre à l'air frais et rester au repos. Si la respiration a cessé, une personne qualifiée doit commencer la respiration artificielle immédiatement et si le coeur a cessé de battre, une personne qualifiée doit commencer la réanimation cardio-respiratoire immédiatement. Consulter un médecin.
- Contact avec la Peau:** Nettoyer la zone contaminée à grande eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas de symptômes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact oculaire:** Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Aucune information disponible.

Dangers: Ce produit n'est pas présumé présenter des effets contraires dans des conditions normales d'utilisation et moyennant des pratiques d'hygiène personnelle adéquates.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

SS44UV

Traitement: Traitement symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes. Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés: Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone Agent chimique sec.

Moyens d'extinction inappropriés: Éviter tout jet d'eau direct, qui disperserait et étendrait le feu.

Dangers spécifiques dus au produit chimique: Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser le long du sol jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éviter la formation d'étincelles d'électricité statique.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le produit peut se charger électrostatiquement pendant le déversement ou le remplissage. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome, a pression positive, homologué par le NIOSH/MSHA et muni d'une masque complet et ils doivent porter un vêtement protecteur complet.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir hors de portée des enfants. Attention: Ce produit n'est pas destiné à être injecté dans les humains.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Prévenir les autres travailleurs du déversement. Porter l'équipement de sécurité recommandé (voir la section équipement de protection). Essuyer, gratter ou absorber avec une matière inerte et déposer dans un contenant pour déchets inflammables avant de mettre au rebut.

Procédures de notification: ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat).

Précautions pour la Protection de l'Environnement: Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation.

SS44UV

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Maintenir le récipient fermé. Conserver dans le récipient d'origine.

Conditions de stockage:

Aucune information disponible.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
ACÉTONE	STEL	750 ppm 1,800 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
	TWA	500 ppm 1,200 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
ACÉTONE	STEL	500 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
	TWA	250 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
ACÉTONE	TWA	250 ppm	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2015)
	STEL	500 ppm	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2015)
ACÉTONE	TWA	500 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
	STEL	750 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
ACÉTONE	8 HR ACL	500 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	750 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
ACÉTONE	TWA	500 ppm 1,190 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	STEL	1,000 ppm 2,380 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
ACÉTONE	TWA	250 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2015)
	STEL	500 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2015)
2-propanol	TWA	200 ppm 492 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
	STEL	400 ppm 984 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)

SS44UV			
2-propanol	STEL	400 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
	TWA	200 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
2-propanol	TWA	200 ppm	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2015)
	STEL	400 ppm	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2015)
2-propanol	TWA	200 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
	STEL	400 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
2-propanol	8 HR ACL	200 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	400 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
2-propanol	STEL	500 ppm 1,230 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	TWA	400 ppm 983 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
2-propanol	TWA	200 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2015)
	STEL	400 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2015)
mélange d'isomères du xylène	STEL	150 ppm 651 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
	TWA	100 ppm 434 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
mélange d'isomères du xylène	TWA	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
	STEL	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
mélange d'isomères du xylène	TWA	100 ppm	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2015)
	STEL	150 ppm	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2015)
mélange d'isomères du xylène	TWA	100 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
	STEL	150 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)

SS44UV			
mélange d'isomères du xylène	8 HR ACL	100 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	150 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
mélange d'isomères du xylène	STEL	150 ppm 651 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	TWA	100 ppm 434 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
mélange d'isomères du xylène	TWA	100 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2015)
	STEL	150 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2015)
ÉTHYLBENZÈNE	STEL	125 ppm 543 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
	TWA	100 ppm 434 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
ÉTHYLBENZÈNE	TWA	20 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
ÉTHYLBENZÈNE	TWA	20 ppm	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2015)
ÉTHYLBENZÈNE	TWA	20 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015)
ÉTHYLBENZÈNE	8 HR ACL	100 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	125 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
ÉTHYLBENZÈNE	STEL	125 ppm 543 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	TWA	100 ppm 434 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)

SS44UV

ÉTHYLBENZÈNE	TWA	20 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2015)
silicate d'éthyle (silicate de tétraéthyle)	TWA	10 ppm 85 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
silicate d'éthyle (silicate de tétraéthyle)	TWA	10 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
silicate d'éthyle (silicate de tétraéthyle)	TWA	10 ppm	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2015)
silicate d'éthyle (silicate de tétraéthyle)	TWA	10 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
silicate d'éthyle (silicate de tétraéthyle)	8 HR ACL	10 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	15 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
silicate d'éthyle (silicate de tétraéthyle)	TWA	10 ppm 85 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
silicate d'éthyle (silicate de tétraéthyle)	TWA	10 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2015)
ALCOOL N-BUTYLIQUE	TWA	20 ppm 60 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
ALCOOL N-BUTYLIQUE	CEILING	30 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
	TWA	15 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
ALCOOL N-BUTYLIQUE	TWA	20 ppm	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2015)
ALCOOL N-BUTYLIQUE	TWA	20 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
ALCOOL N-BUTYLIQUE	8 HR ACL	20 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	30 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
ALCOOL N-BUTYLIQUE	CEILING	50 ppm 152 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
ALCOOL N-BUTYLIQUE	TWA	20 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2015)

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
ACÉTONE (Acétone: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	25 mg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2015)

SS44UV

2-propanol (Acétone: Moment de prélèvement: En fin du poste, en fin de semaine.)	40 mg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2015)
mélange d'isomères du xylène (Acides méthylhippuriques: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	1.5 g/g (Créatinine urinaire)	ACGIH BEI (03 2015)
ÉTHYLBENZÈNE (Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	0.15 g/g (Créatinine urinaire)	ACGIH BEI (03 2015)
TOLUÈNE (o-Crésol, avec hydrolyse: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	0.3 mg/g (Créatinine urinaire)	ACGIH BEI (03 2015)
TOLUÈNE (Toluène: Moment de prélèvement: Avant le dernier poste de la semaine de travail.)	0.02 mg/l (Sang)	ACGIH BEI (03 2015)
TOLUÈNE (Toluène: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	0.03 mg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2015)
Benzène (Acide trans, trans muconique: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	500 µg/g (Créatinine urinaire)	ACGIH BEI (03 2015)
Benzène (Acide S-phénylmercapturique: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	25 µg/g (Créatinine urinaire)	ACGIH BEI (03 2015)

Contrôles Techniques Appropriés

Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante si le produit est manipulé aux températures basses ou dans un équipement couvert.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante si le produit est manipulé aux températures basses ou dans un équipement couvert.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à écrans latéraux

**Protection de la Peau
Protection des Mains:** Utiliser des gants imperméables et résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau: Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection Respiratoire: En cas d'exposition par inhalation, une protection respiratoire approuvée NIOSH / MSHA doit être portée. Des respirateurs à adduction d'air peuvent être nécessaires pour les situations non routinières ou d'urgence. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux réglementations de l'OSHA (voir 29CFR 1910.134)

Mesures d'hygiène: Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation.

SS44UV

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Jaune pâle
Odeur:	Âcre
Seuil de perception de l'odeur:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de fusion/point de congélation:	Aucune information disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	> 36 °C
Point d'éclair:	-12 °C (Vase clos)
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité:	0.85 g/cm ³
Densité relative:	0.80
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	> 343 °C
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
VOC:	624 g/l ;

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Pas de réaction dangereuse si utilisé selon les recommandations.
Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à Éviter:	Lumière du soleil.
Matières Incompatibles:	Bases.
Produits de Décomposition Dangereux:	Aucune information disponible.

SS44UV

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion: Aucune information disponible.

Inhalation: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Ingestion: Aucune information disponible.

Inhalation: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: ETAmél: 7,392.27 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: ETAmél: 3,591.19 mg/kg

Inhalation

Produit: ETAmél: 43.79 mg/l
ETAmél: 64.87 mg/l

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

ACÉTONE (Lapin): Corrosif

mélange d'isomères du xylène (Lapin): Légèrement irritant.

ÉTHYLBENZÈNE (Lapin): Corrosif

ALCOOL N-BUTYLIQUE (Lapin): Corrosif

SS44UV

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

ACÉTONE , Aucune information disponible. (négatif (négative))Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérogène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérogène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérogène identifié

Cancérogènes selon l'ACGIH:

Aucun composant cancérogène identifié

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Organes cibles

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique: Irritation des voies respiratoires., Effet narcotique.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées: Peau, Foie, Système nerveux central., Rein

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées: organes auditifs

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: Aucune information disponible.

SS44UV

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

ACÉTONE	CL50 (Lepomis macrochirus, 96 h): 8,300 mg/l CL0 (Leuciscus idus, 48 h): 6,320 mg/l CL50 (Leuciscus idus, 48 h): 7,505 mg/l
2-propanol	CL50 (Leuciscus idus, 48 h): 8,970 mg/l CL50 (Pimephales promelas, 96 h): > 65,500 mg/l
mélange d'isomères du xylène	CL50 (Leuciscus idus, 48 h): 86 mg/l CL50 (Pimephales promelas, 96 h): 13.4 mg/l CL50 (Salmo gairdneri, 96 h): 14 mg/l
ÉTHYLBENZÈNE	CL0 (Leuciscus idus, 48 h): 26 mg/l CL100 (Leuciscus idus, 48 h): 70 mg/l CL50 (Leuciscus idus, 48 h): 44 mg/l CL50 (Salmo gairdneri, 96 h): 4.2 mg/l
silicate d'éthyle (silicate de tétraéthyle)	CL100 (Aucune information disponible., 24 h): 9,000 mg/l CL50 (Brachydanio rerio, 96 h): > 245 mg/l
ALCOOL N-BUTYLIQUE	CL0 (Leuciscus idus, 48 h): > 1,000 mg/l CL50 (Leuciscus idus, 48 h): 1,520 mg/l CL50 (Pimephales promelas, 96 h): 1,730 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

2-propanol	CE50 (Daphnia magna, 24 h): > 10,000 mg/l CE0 (Daphnia magna): 500 mg/l
mélange d'isomères du xylène	CE50 (Daphnia magna, 24 h): 165 mg/l
ÉTHYLBENZÈNE	CL0 (Daphnia magna): 137 mg/l (Daphnia magna): 184 mg/l CL100 (Daphnia magna): 200 mg/l
silicate d'éthyle (silicate de tétraéthyle)	CE50 (Crabe bleu): 7,800 mg/l

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

SS44UV

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

ACÉTONE 50 % (5 d, Aucune information disponible.)
78 % (28 d, Aucune information disponible.)

2-propanol 82.5 % (5 d, Aucune information disponible.)

ÉTHYLBENZÈNE 68 % (28 d, Aucune information disponible.)

silicate d'éthyle (silicate de tétraéthyle) 98 % (28 d, OCDE Ligne directrice 301 A (DOC Disparition du carbone organique dissous)) Facilement biodégradable

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de Bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

ACÉTONE Aucune information disponible.

2-propanol Aucune information disponible.

mélange d'isomères du Aucune information disponible.

xylène

ÉTHYLBENZÈNE Aucune information disponible.

silicate d'éthyle (silicate de Aucune information disponible.

tétraéthyle)

ALCOOL N-BUTYLIQUE Aucune information disponible.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Informations générales: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.

Instructions pour l'élimination: Elimner en respectant les reglements existants

Emballages Contaminés: Eliminer comme produit non utilisé.

SS44UV

14. Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Numéro ONU:	UN 1993
Nom d'Expédition des Nations Unies:	Flammable liquids, n.o.s.(ACETONE, Isopropanol)
Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
Groupe d'Emballage:	II
Dangers pour L'environnement:	Non
Polluant marin	Non

IMDG

Numéro ONU:	UN 1993
Nom d'Expédition des Nations Unies:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(ACETONE, Isopropanol)
Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° d'urgence:	F-E, S-E
Groupe d'Emballage:	II
Quantité limitée	1.00L
Quantité exemptée	E2
Dangers pour L'environnement:	Non
Polluant marin	Non

IATA

Numéro ONU:	UN 1993
Nom de transport complet:	Flammable liquid, n.o.s.(ACETONE, Isopropanol)
Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	3
Étiquettes:	3
Groupe d'Emballage:	II
Quantité exemptée	E2
Dangers pour L'environnement:	Non
Polluant marin	Non

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales du Canada

Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Identité Chimique

Benzène

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 2-propanolmélange d'isomères du xylèneÉTHANOLTOLUÈNEBenzène

SS44UV

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI 2-propanolmélange
d'isomères du
xylèneÉTHYLBENZÈNE

Gaz à effet de serre

Non réglementé

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI Non réglementé

CA CDSII Non réglementé

CA CDSIII Non réglementé

CA CDSIV Non réglementé

CA CDSV Non réglementé

CA CDSVII Non réglementé

CA CDSVIII Non réglementé

Réglementations de contrôle des précurseurs

Identité Chimique

TOLUÈNE

SS44UV

Statut aux inventaires:

Australia Inventory of Chemical Substances (AICS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Canada DSL Inventory:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Japan Inventory of Existing & New Chemical Substances (ENCS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Korea Existing Chemicals Inventory (KECI):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Canada NDSL Inventory:	Non conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication:	04/23/2020
Date de Révision:	Aucune information disponible.
Version n°:	1.2
Autres Informations:	Aucune information disponible.

SS44UV

Avis de non-responsabilité:

Avis au lecteur

Sinon, le à moins que spécifié dans la section 1.2, les produits Momentive sont uniquement destinés pour des applications industrielles. Ils ne sont pas destinés à certaines applications médicales, ni pour une implantation de longue durée (> 30 jours) dans le corps humain, injectés ou directement ingérés, ni pour la fabrication de contraceptifs à usage multiple.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

®, *, et TM indique la marque sous licence ou appartenant à Momentive.